



## Site Natura 2000 FR9400612 Punta Calcinu

### Compte rendu du comité de pilotage

#### 12 juillet 2016



### Réunion préliminaire au comité de pilotage

Cette première partie du comité de pilotage a pour but de désigner les élus et collectivités en charge du site conformément à l'article L414-2 du code de l'environnement. Personnes présentes :

Nom Prénom	Organisme - Qualité
<b>Membres élus :</b>	
François MOSCONI	Maire de Conca vice président de la Communauté de Communes de la Côte des Nacres
Chantal PEDINIELLI	Conseiller départemental de la Corse-du-Sud
<b>Pour l'État :</b>	
Samira WESLATI	Sous préfecture de Sartene
Camille FERAL	Responsable de la mission pour le patrimoine naturel et la biodiversité (MPNB), DDTM de Corse du Sud
Chantal STEINER	Technicienne à la Mission pour le patrimoine naturel et la biodiversité (MPNB), DDTM de Corse du Sud

### Quelques rappels

#### Le président du COPIL :

- est force de propositions, il impulse et pilote ;
- convoque le COPIL à chaque fois qu'il l'estime nécessaire et notamment pour valider les différentes étapes de l'avancement de la rédaction ou de la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- préside le COPIL et permet à la diversité des voix de se faire entendre lors des débats ;
- assure l'intendance administrative, invitations et rédaction des comptes-rendus.

Si un élu se présente à titre personnel à la fonction de président, **une collectivité** doit, selon l'état d'avancement du site considéré, prendre en charge :

- soit la maîtrise d'ouvrage de l'écriture du document d'objectifs (DOCOB)
- soit la maîtrise d'ouvrage de la révision du DOCOB
- soit la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000

**Elle** sera responsable soit de l'avancement de l'écriture/révision du DOCOB, soit de la mise en œuvre des actions Natura 2000 prévues au document d'objectifs. Techniquement de multiples manières de procéder sont possibles :

- Pour l'**écriture ou la révision** du DOCOB : financement à 100 %, dossier auprès du PDRC  
La collectivité désigne l'**opérateur** (la structure en charge de l'écriture du DOCOB) par appel d'offre ou autre : il peut s'agir d'une structure telle que le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse, le Conservatoire Botanique National de Corse, des bureaux d'étude privés, etc
- Pour l'**animation Natura 2000** : prise en charge du financement par l'état à hauteur de 80 % (20 % autofinancement), animation effectuée en régie ou sous traitée totalement ou partiellement.

Dans le cas de Punta Calcina, le DOCOB a une certaine ancienneté (validé en 2002, il n'a jamais été approuvé par arrêté préfectoral). Bien que le site soit petit et sans grande pression humaine, et du fait des suivis réalisés ces dernières années, il a été jugé nécessaire de **réviser** le DOCOB.

## Relevé de décision

Suite à ces généralités, les membres élus du comité de pilotage prennent les décisions suivantes :

- M François MOSCONI, maire de Conca, est désigné comme président du comité de pilotage
- La commune de CONCA prendra en charge la maîtrise d'ouvrage de la révision du document d'objectifs du site de Punta Calcina

### Session plénière du comité de pilotage

Outre les personnes présentes lors de la réunion préliminaire, étaient présents :



SSite Natura 2000 FR9400612 Punta Calcina

Comité de Pilotage (COFIL) du 12 juillet 2016

réunion préparatoire avec les membres élus du COFIL



Nom	Organisme/qualité	Tel, messagerie électronique	signature
STEINER Chantal FEDRAL Comité	DDT/2A/MPNB "	04.95.10.67.71 10.57.21	
Mosconi François	Maire de Conca Via P. de la Con. com La Côte de Marces	04 95 41 41 68	
Christal Laurent	SIP Fédérale	04 95 11 17 67	
PERINELLI Christian	Président Président CD2A	chantal.perinelli@cg-conca.fr	
SORBA Laurent	DEC	04.95.48.77.79	
FALVÈRE Emmanuelle	CD2A		
Excusés :			
Bernard RECORBET	DREAL/SBEP		
Brice GUYON	DREAL/SBEP		
Patrick MARTIN	ONCFS/BMI		

### Généralités relatives au réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau inspiré par 2 directives européennes, la directive Oiseaux de 1979 (réécrite en 2009) et la directive habitats de 1992 désignant des espèces et habitats à protéger ; ces directives sont retranscrites dans le droit français (articles L414-1 et suivants du code de l'environnement).

La philosophie générale est de concilier les activités humaines présentes dans un site Natura 2000 et ses caractéristiques écologiques. La méthode suivie consiste à rédiger un diagnostic du site : le document d'objectifs.

La rédaction et la validation du document d'objectifs sont suivies par le comité de pilotage. Suite à la validation du document d'objectifs, un arrêté préfectoral d'approbation est pris qui confère au document son applicabilité. La phase de mise en œuvre des fiches actions prévues au document d'objectifs est l'animation Natura 2000.

### *Rappel succinct sur les caractéristiques du site*

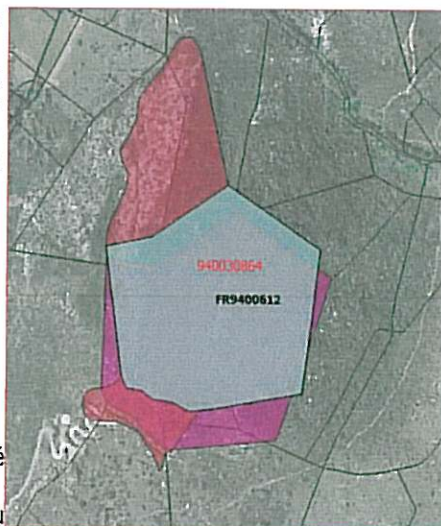
Se reporter à la présentation annexée pour les espèces et habitats connus sur site.

La star du site est le chou insulaire, *Brassica insularis*, il convient de signaler également un **affleurement calcaire** au sein des granites qui constituent la roche majoritairement présente dans le secteur. Ces zones calcaires sont **très localisées en Corse** et présentent donc des **milieux et espèces rares**.

Il occupe 8 ha sur la commune de Conca (voir ci contre)

### *Historique succinct du site*

1. 26 nov 2001 : Installation du COPIL.  
Rédaction du document d'objectifs par l'opérateur : Max Boulmer Consultant
2. 27 février 2002 : validation du DOCOB (pas d'arrêté préfectoral)
3. 11 février 2008 : arrêté portant création et composition du Comité de Pilotage local du site
4. 17 mars 2008 : arrêté ministériel portant création de la ZSC
5. 24 juillet 2012 : COPIL intermédiaire



### *Information du COPIL sur les décisions relatives à la gestion du site*

L'ensemble du comité de pilotage a été informé des décisions relatives à la gestion du site, à savoir :

- **M François MOSCONI, maire de Conca**, est désigné comme **président du comité de pilotage**
- La **commune de CONCA** prendra en charge la **maîtrise d'ouvrage de la révision du document d'objectifs**

Un dossier de financement pour solliciter des fonds FEADER via la mesure 7.1.2 du PDRC devra être monté **par la commune auprès de la Collectivité territoriale de Corse dès cet été 2016**.

Contact : M Jean Michel GAMBINI tél : 04 95 51 66 58 courriel : [jean-michel.gambini@ct-corse.fr](mailto:jean-michel.gambini@ct-corse.fr)

### *Bilan des travaux réalisés sur le site*

Le dernier comité de pilotage remontant au 24/07/2012 a dressé un bilan intermédiaire des travaux en cours.

Ce bilan des fiches actions prévues au document d'objectifs a été repris et complété ; chaque action est passée en revue avec un bilan de ce qui est réalisé ou non et un débat autour de cette action.

**En noir** : les actions telles que décrites en 2002 dans le DOCOB

**En rouge** : bases de la discussion ouverte en COPIL

**En vert** : réponses ou compléments apportés en COPIL

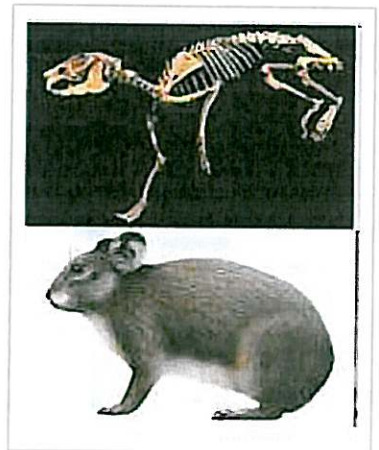
n°action	Objectif	Action 2002-2012 et bilan 2016
1- <b>Acquisition foncières</b> et/ou conventions de gestion	Maîtrise foncière des terrains ou à défaut maîtrise d'usage pour assurer une meilleure gestion des milieux	?? <b>indivision ? 2 parcelles toujours sans propriétaires ?</b> <b>Action non réalisée, à faire</b>
2- <b>limitation</b> de l'aménagement de nouvelles voies d'escalade sur le site	Protéger les espèces végétales qui se développent sur la paroi, et en particulier <i>Brassica insularis</i>	?? <b>nombre de voies aujourd'hui ? 45 en 2010 (site FFME)</b> <b>Site moins fréquenté aujourd'hui</b>
3- <b>limitation du pâturage</b> aux abords des falaises	Protéger <i>Brassica insularis</i> et favoriser son extension	<b>Obsolète ?? Cf CR 2012</b> <b>Plus d'animaux sur le site, donc action obsolète</b>
4- <b>Informé et sensibiliser</b> le public, en particulier les utilisateurs des falaises pour l'escalade	Informé et sensibiliser les propriétaires, les usagers et le public sur la forte valeur patrimoniale du site et sur la réglementation en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptage conjoint CBNC et FFME. <b>Action réalisée</b></li> <li>la pose d'un panneau d'information. <b>Action réalisée</b>. Aujourd'hui détérioré-inexistant. <b>Pose d'un nouveau panneau en cours conjointement avec l'APPB.</b></li> <li>Réalisation d'une <b>plaque</b> d'information avec l'aide de la FFME et des élèves des écoles primaires de Corca, Porto-Vecchio et Trinité de Porto-Vecchio. <b>Toujours en distribution ? Rédactions nécessaires ? Il en reste un nombre important à OEC, L. Serba va réapprovisionner la mairie</b></li> </ul>
5- <b>renforcement</b> de la population de <i>Brassica insularis</i>	Favoriser le maintien et si possible le développement de la population de <i>Brassica insularis</i> sur le périmètre de la ZSC	<b>Nouvelle implantation autre que nov 1990 ?</b> <b>Pas de données à la connaissance des présents</b>
6- <b>suivi</b> génétique et dynamique de la <b>population de <i>Brassica insularis</i></b>	Encourager et faciliter les programmes de recherche sur la génétique des populations chez <i>Brassica insularis</i> , en vue d'une meilleure gestion de l'espèce. Assurer un suivi de la population de <i>Brassica insularis</i> à Punta Calcina	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Suivi annuel de la population de <i>Brassica insularis</i></b> par le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) avec l'aide de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME)</li> <li><b>Bilan/Localisation des stations d'origine ?</b></li> <li><b>Bilan/réimplantation par le CBNC ?</b></li> <li><b>Qui a les données ? Action réalisée. Récupérer les données auprès du CBNC, à priori bon état des stations de choux</b></li> </ul>
7- <b>recherche</b> de la présence réelle du <b>Phylodactyle</b> ( <i>Phylodactylus europaeus</i> )	Le cahier d'habitat des falaises calcaires de Corse du <i>Brassica insularis</i> mentionne la présence potentielle du phylodactyle, espèce figurant aux ann II et IV de la directive Habitats	?? <b>Qui a des données ? OEC, DREAL présentés en 2002, y rajouter le papillon porte queues</b> <b>Action non réalisée : OEC présente pour le papillon, DREAL pour le phylodactyle</b>

#### Quelques directions pour la révision du DOCOB

Outre la nécessaire réactualisation des éléments figurant dans le premier document d'objectifs, la révision devra peut être tenir compte (à expertiser par l'opérateur au moment de la révision du DOCOB) des éléments suivants :

- activité de type parapente / deltaplane ?
- Présence de rapaces sur le site ?
- Intégration des rapports de suivi des stations de *Brassica insularis* effectuées par le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC)
- **Paléontologie** : Emmanuelle Fauvelle rappelle le caractère exceptionnel du site par l'existence d'une **brèche ossifère** où de nombreux ossements de *Prolagus sardus* (lapin rat) ont été trouvés. Ils sont observables au Musée départemental de préhistoire corse et d'archéologie de Sartène et au Musée de la Corse à Corte. Le site est facile d'accès et certaines choses sont encore observables in situ. Ce site a également été identifié au sein de l'inventaire géologique de Corse en cours de rédaction par la DREAL Corse.

Il semble donc indispensable de mettre cette caractéristique du site en valeur (conservation et sensibilisation du public) via la révision du DOCOB.



Les personnes présentes n'ayant plus de questions, l'État remercie chacun des participants et clôt la séance.

La sous préfète de Sartène,

Véronique CARON